



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 JUILLET 2015

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Yann FOL, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Véronique SUBLET, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Marc VUAGNAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Maurice VIOUD.

**Procuration** : M. Grégory FOL donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

**Excusée** : Gisèle MEYNET

**Secrétaire de séance** : Stéphanie MUHLEMATTER.

Le compte-rendu de la réunion du 21 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

## I. Mise en œuvre d'un accord local de composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Genevois.

Mme le Maire rappelle que la loi prévoit la possibilité d'adopter un accord local notamment lorsque le conseil municipal d'au moins une commune-membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération ayant composé son conseil communautaire par accord local a été partiellement ou intégralement renouvelé.

C'est dans ce contexte (élections municipales partielles dans la commune de Savigny suite à l'annulation de l'élection d'un conseiller municipal) qu'il est possible de mettre en œuvre un nouvel accord local de composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois et ce, hors renouvellement général des conseils municipaux.

Le nouvel accord local doit respecter les conditions suivantes :

- le nombre total de sièges entre les communes ne peut excéder de plus de 25 % celui résultant de l'application du tableau du III de l'article L5211-6-1 du CGCT (fixant le nombre de sièges en fonction de la population) ;
- les sièges sont répartis en fonction de la population municipale telle qu'elle résulte du dernier recensement,
- chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;
- sauf cas dérogatoires prévus par le législateur, la représentation de chaque commune déterminée en fonction de sa population ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20 % par rapport à la représentation par habitant qui résulterait de l'application du tableau proportionnel prévue au III et IV de l'article L5211-6-1 du CGCT.

Deux hypothèses ont été discutées au sein des instances de la Communauté de Communes du Genevois :

- celle d'un maintien de la composition actuelle à 42 membres, fixée par arrêté préfectoral en date du 11 août 2014,
- celle de la mise en place d'un accord local sur la base de 47 sièges, composition qui répond le mieux aux critères de proportionnalité de la population des communes-membres au regard de la population totale du territoire.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide, à l'unanimité, la possibilité d'accord local de composition du Conseil Communautaire sur la base de 47 sièges. Les communes d'Archamps, de Beaumont, de Feigères, de Neydens et de Vulbens disposent d'un siège supplémentaire.

## II. Fusion du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) : délibération de principe.

Mme la Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5212-27 permet aux élus d'engager une procédure de fusion de syndicats intercommunaux. En raison de leurs activités complémentaires en matière d'entretien, d'aménagement, de protection et de mise en valeur touristique du patrimoine naturel sur le périmètre commun du massif du Vuache, une fusion du SIPCV et du SIAV devrait, aujourd'hui, être envisagée.

Elle permettrait de pérenniser les politiques conduites grâce à la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers.

Par ailleurs, il est à noter que ce projet s'inscrit dans un objectif de rationalisation des structures intercommunales, objectif poursuivi par le Préfet, dans le cadre de l'élaboration du prochain schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité :

- 1) Approuve le principe de la fusion des deux syndicats dans leurs attributions et leurs périmètres actuels qui regroupent les communes de Chaumont, Chênex, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens ;

- 2) Et affirme la volonté que cette fusion soit effective, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### III. Office National des Forêts (ONF) : programme d'actions 2015.

Monsieur SCHOEMANN, garde forestier, a proposé un programme d'actions pour l'année 2015 qui comprend des travaux sylvicoles et des travaux de maintenance. Le coût total de ces travaux s'élève à 8 870 € HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier cette année à l'Office National des Forêt uniquement la réalisation des travaux sylvicoles pour un montant de 320 € HT, les autres travaux seront réalisés en interne par Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

Le Conseil Municipal reste ouvert pour d'autres propositions de travaux de Monsieur SCHOEMANN.

Monsieur Yann FOL souhaite qu'un état des coupes d'affouage soit effectué.

### IV. Informations diverses :

#### ➤ Urbanisme.

La commission Urbanisme a étudié les dossiers d'urbanisme suivants

- Permis de Construire déposé par M. François CESMAT pour la construction d'une maison individuelle à Cessens.
- Permis de Construire déposé par M. Philippe EXCOFFIER pour la construction d'une maison individuelle à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. Patrick PLE pour la construction d'une pergola à Nyoux.
- Déclaration Préalable déposée par M. Louis MERMIER pour la pose d'une clôture à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. François PIEROTTI pour la pose de fenêtres de toit et de fenêtres en façade, Chez Borgeat.
- Déclaration Préalable déposée par M. Nicolas NOGUIER pour la construction d'un abri de jardin aux Chavannes.
- Déclaration Préalable déposée par Mme Fabienne MORGAN pour l'agrandissement d'un balcon à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. Michel SAVESI pour la construction d'un abri de jardin à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. Jean-Pierre VUICHARD pour la construction d'une véranda à Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. Patrick VEYRET pour la pose de fenêtres de toit à Cortagy.
- Déclaration Préalable déposée par M. Pascal FOL pour la construction d'une véranda à Olliet.

Monsieur Pascal LOUBIER souligne qu'il est fréquent que des travaux soient réalisés sans autorisation préalable obligeant la mairie à solliciter des régularisations.

#### ➤ SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny :

Des travaux vont être engagés à l'école notamment :

- le remplacement des vasques par des bacs plus grands composés de plusieurs robinets afin de faciliter le lavage des mains des enfants et permettre ainsi un gain de temps avant le repas,
- et des travaux d'entretien des bâtiments.

Le SIVU des Écoles engage une réflexion avec la Directrice de l'école et les représentants des parents d'élèves pour la mise en place au mois d'octobre d'un projet éducatif de territoire (PEDT). L'État accorde une aide de 50 € par élève pour toutes les collectivités dotées d'un PEDT.

Mme le Maire remercie l'équipe enseignante, le personnel des écoles, l'Association des parents d'élèves pour leur investissement lors de la fête de l'école.

Mme Katia CATENACCIO, qui accompagnait les enfants dans le bus scolaire et s'occupait de la cantine à Jonzier et de la garderie à Savigny part en disponibilité. Le SIVU cherche donc une personne pour surveiller les enfants à la garderie périscolaire à raison de 3 heures par jour.

➤ Afin d'entretenir l'alpage dans le Vuache, le SPCV a le projet d'installer une réserve d'eau pour pouvoir garder les bêtes un mois de plus à la montagne.

#### ➤ Aire de jeux :

Les jeux d'enfants comprenant deux balançoires à ressort, un tourniquet, un face à face à ressort, un jeu multifonction avec toboggan ont été installés. Les couches amortissantes et les enrobés couleur ont été posés, il reste quelques enrobés à étendre.

#### ➤ Travaux de sécurisation

A titre expérimental, des séparateurs de voie (de type K16) ont été implantés, en concertation avec les services du Conseil Général, aux hameaux de Murcier et Nyoux. Les écluses provisoires à l'entrée nord de Nyoux ont dû être enlevées à cause du risque accidentogène trop élevé. Il n'était pas possible de les déplacer en raison des virages, des entrées d'habitations et de la pente. Les écluses définitives seront franchissables contrairement aux K16.

#### ➤ Marché

Un nouveau commerçant, Monsieur Jacob, boucher charcutier de Dingy-en-Vuache, a rejoint les deux autres producteurs. Entre 60 et 70 personnes fréquentent le marché tous les vendredis en fin d'après-midi.

➤ **Fibre optique** : l'entreprise CISE TP a mis en place pour le compte du SYANE les fourreaux pour l'alimentation de la fibre optique. Un état des lieux a été effectué avec le chef de chantier et quelques anomalies et imperfections ont été signalées.

➤ **Ordures Ménagères** : En accord avec Monsieur Cubells, responsable de la collecte des Ordures Ménagères à la CCG, un nouvel emplacement a été défini pour la mise en place de deux conteneurs semi enterrés vers le rond-point à Murcier. Une réflexion est menée pour réaliser d'autres points de groupement de collecte sur la commune.

➤ **Point mobilité** : La CCG va fournir un totem informant d'un point mobilité covoiturage qui sera situé sur le parking près des immeubles du Clos Jules Ferry. Lorsque la route départementale N°34 sera à nouveau praticable par le bus scolaire du RPI de Jonzier-Savigny, il est envisagé de faire descendre les élèves à l'arrêt de bus situé devant la mairie et d'aménager un cheminement piétonnier sécurisé reliant l'abri de bus et l'école.

➤ La 1<sup>ère</sup> réunion du **groupe de travail PLU** a porté sur l'environnement et l'agriculture. La prochaine réunion aura pour thème l'habitat et la démographie.

➤ **Onze jeunes** ont postulé pour un emploi d'été au sein de la commune. Trois candidatures ont été retenues : BENOIT Marylou pour 3 semaines en juillet, et CHAUMONTET Rémi ainsi que DREVET Alexis pour trois semaines au mois d'août.

Le Maire,  
Béatrice FOL.



